

Transmis le : 21 AOUT 2024

(Préfecture Foix)

Affiché le : 26 AOUT 2024

(Hôtel du Département Ariège)

REÇU LE :

22 AOUT 2024

SGCD FOIX

**DELIBERATION n°105 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour
l'Aménagement du Barrage de Montbel.**

Réunion du 15 juillet 2024 réuni en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de Madame
QUILLIEN

Présents :

Raymond BERDOU, Joëlle CHALAVOUX, DANIEL DEDIES, Jean-Michel FABRE, Jean-Paul FERRE,
Nicole QUILLIEN

Absents excusés :

Pascal BOUREAU, Alain GINIES, Loïc GOJARD, Gilbert HEBRARD, Jessica MIQUEL, Jean-Michel
SOLER, Christine TEQUI, Alain TOMEIO

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL 2023

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'affectation des résultats 2023 du Budget Principal, conformément aux principes définis par la nomenclature M57 :

- 631.45 € en recettes à l'article 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » de la section d'investissement ;
- 545 792.72 € en recettes à l'article 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

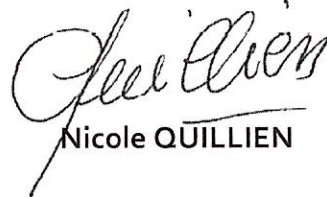
Article 2 : Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



Nicole QUILLIEN

REÇU LE :
22 AOUT 2024
SGCD FOIX